RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA
COMMUNICATION

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Addictions dans le canton de Neuchâtel

Une plaquette dresse un état des lieux et formule des recommandations

La chancellerie d'Etat communique:

En 1995, la Commission cantonale Addictions (CCA) - anciennement Commission Drogue - présentait aux autorités cantonales un concept définissant une politique neuchâteloise relative aux problèmes liés à la toxicomanie des jeunes. Douze ans après, les commissaires de la CCA ont choisi de faire le point sous la forme d'une publication. Cette plaquette dresse un état des lieux des addictions et présente des recommandations en matière de prévention des conduites addictives et de soins à l'égard des personnes qui en souffrent. Elle fera l'objet d'une diffusion large aux milieux politiques et aux professionnels concernés des domaines social et médical. Elle fera également l'objet d'une conférence publique mardi 11 septembre 2007, au Club 44, à La Chaux-de-Fonds.

Une œuvre collective

La réalité de ce qui était encore appelé la drogue – on parle aujourd'hui d'addiction, voire de conduites addictives, pointant un comportement plutôt que le produit consommé, d'autant que le travail de la CCA ne se limite plus à la toxicomanie, mais à la dépendance au tabac, à l'alcool, au jeu, etc. – et le regard porté sur la personne qui en dépendait, se sont profondément transformés durant la décennie qui nous sépare du concept.

Oeuvre collective, la plaquette de la CCA propose ses définitions de plusieurs notions concernant la dépendance, comme l'abus, la légalisation, le consommateur, etc. Elle évoque le problème du point de vue des proches du malade et de tous les acteurs du réseau de prise en charge. Elle aborde les conceptions qu'a le canton dans les domaines de la prévention, des soins, de la répression, etc., et fait un historique des actions menées, de l'évolution des produits ou encore des modes de prises en charge. Enfin, après avoir évoqué l'influence économique des produits légaux et illégaux dans le monde ou dans le canton, le document de la CCA présente huit recommandations politiques.

Remise aux autorités politiques et aux professionnels concernés des domaines social et médical, elle devrait aider les premiers à prendre des décisions en connaissance de cause et les seconds à mieux comprendre le réseau, dont ils font partie, mis en place en faveur des personnes qui souffrent de dépendances.

CH-2001 NEUCHÂTEL CHATEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 COURRIEL: CORINNE.TSCHANZ@NE.CH

Missions et organisation de la CCA

La CCA assume ses missions réglementaires cantonales. Le règlement neuchâtelois d'application de la loi fédérale sur les stupéfiants du 26 septembre 2001, stipule en effet que la CCA doit « donner son préavis sur les questions relatives aux problèmes de dépendances et présenter toutes propositions utiles pour lutter contre l'abus de stupéfiants ou autres substances psychotropes et assurer la coordination des réflexions et des actions ».

Présidée par le Professeur François Hainard, la particularité de la CCA est qu'elle rassemble un grand nombre de personnes directement ou indirectement impliquées par la problématique des addictions, occupant des fonctions les autorisant à prendre des décisions ou à les préparer. Une autre particularité, et non des moindres, est que toutes ces personnes sont disposées à réfléchir ensemble, à s'informer mutuellement, à échanger des points de vue tout en acceptant, le cas échéant, de remettre les leurs en question. En effet, les questions relatives à l'addiction ne sont jamais simples, et régulièrement transversales, au sens où elles concernent ou interpellent des professionnels de nombreux domaines.

Conférence publique au Club 44

La sortie de cette plaquette sera aussi l'occasion, pour toutes celles et tous ceux qui le souhaitent de participer mardi 11 septembre 2007 à une conférence publique au Club 44 de La Chaux-de-Fonds, en présence du conseiller d'Etat Roland Debély, chef du Département de la santé et des affaires sociales, et du Prof. François Hainard, au cours de laquelle interviendra le Prof. Jacques Besson, chef du Service de psychiatrie communautaire au Département de psychiatrie du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) sur le thème « ***Addictions, regard sur les recommandations neuchâteloises »***.

- **Conférence publique « Addictions, regard sur les recommandations neuchâteloises », mardi 11 septembre 2007 dès 18h30 au Club 44, La Chaux-de-Fonds.**

Neuchâtel, le 31 août 2007